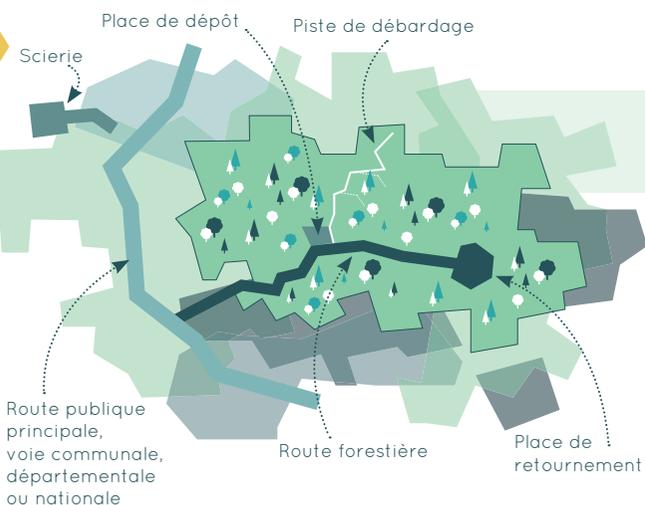


QU'EST-CE QU'UNE DESSERTE ?



La "desserte" désigne les différents aménagements utilisés pour la gestion des forêts : routes forestières, place de dépôts... Ces aménagements, outils de travail des forestiers, sont mis en place en concertation avec les acteurs du territoire concernés. Ils permettent aux professionnels de gérer la forêt dans de bonnes conditions lors des étapes, d'élagage, de bûcheronnage, de débarquement...

POURQUOI METTRE EN PLACE UNE DESSERTE ?

Financer un projet de desserte, c'est structurer un massif forestier pour permettre aux entreprises locales de travailler et dans de bonnes conditions. Au-delà de la récolte des bois, la gestion durable des forêts implique de faciliter l'accès aux parcelles pour les professionnels qui interviennent tout au long de la vie de la forêt.

Financer un projet de desserte forestière, c'est investir pour l'économie locale !

Le cycle de la forêt s'étend sur plusieurs décennies. L'impact d'une desserte sur la gestion de la forêt est donc à regarder sur le long terme. En moyenne, 1 km de route forestière desservant 50 ha permet¹ :

250 m³/ha
volume de bois exploité pour 5 ans

120€/ha/an
chiffre d'affaire de l'action sylvicole

Les sylviculteurs produisent du bois qui répondra à différents marchés en fonction de la qualité des produits: construction, meuble, papier, chauffage... Par exemple, l'utilisation du bois dans la construction est un véritable moteur de l'économie locale pourvoyeur d'emploi.



1000 m³
mis en œuvre dans la construction



21 EMPLOIS²
à condition de faire appel aux ressources et entreprises locales

Les dessertes sont aussi très utiles pour d'autres activités, notamment de loisirs : randonnées pédestres et équestres, vtt, chasse, cueillette... mais également pour la défense des forêts contre les incendies (piste DFCI).



Les dessertes forestières sont donc un atout pour le développement économique, social et environnemental de votre territoire.

¹Source : Étude CRPF Rhône-Alpes sur l'impact technique et économique des routes forestières dans le Beaujolais. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent varier d'un territoire à l'autre.

²Source : Fibra 2014

CONCEPTION, CRÉATION ET ENTRETIEN

La mise en gestion ou non des forêts, publiques et privées, a un fort impact sur l'économie, de l'échelle locale à l'échelle nationale. Certains de vos administrés souhaitent améliorer l'accès à leur parcelle de forêt ?

N'hésitez pas à en discuter avec eux, encouragez-les à se regrouper autour d'un projet qui permettra de valoriser leurs parcelles.

Vous pouvez être facilitateur dans la réalisation de projets, même s'il touche au domaine privé !

En forêt communale le plan d'aménagement dont vous confiez la mise en œuvre à l'ONF, programme les récoltes et articule les usages. C'est ce plan qui prévoit également les travaux d'investissement, notamment les nouvelles dessertes ou leur entretien. Vous pouvez être accompagné pour gérer cette responsabilité.

Au sein de votre Plan Local d'Urbanisme, la prise en compte de la forêt permet de positionner celle-ci et sa gestion comme un élément de votre politique locale. Ainsi lors de vos réflexions, vos choix prendront en compte les obligations liées à cet espace.

Veillez à ne pas bloquer l'accès au massif forestier pour les engins ou empêcher la création de dessertes dans vos documents d'urbanisme !

Comme toute infrastructure, les équipements de dessertes seront logiquement utilisés et usés. Il est important de prévoir dès leur création un budget d'entretien pour maintenir leur bon état: élagage, entretien des fossés, remblais... (À titre indicatif, 2% du coût de l'investissement par an).

CONTACT ?

FIBRA, interprofessions départementales de la filière bois, Association des Communes Forestières, CRPF - gestionnaire des forêts privées, ONF - gestionnaires des forêts des collectivités, animateur de Charte Forestière de Territoire

MULTI-USAGES

Les multiples usages de la desserte sont également un élément à prendre en compte pour la bonne cohabitation de tous sur ces voies. Il est important qu'une information des utilisateurs soit mise en place. Installations visibles, barrières et autres moyens d'information sont à prévoir dans la gestion de la desserte. Lorsque le multi-usage est organisé, il permet aux différents corps de métiers et aux usagers des activités de loisirs de mieux cohabiter.

Pour vous aider à comprendre quelles règles de circulation peuvent s'appliquer en fonction du statut juridique de ces routes et comment les mettre en place, des interlocuteurs existent. Ceux-ci peuvent également vous aider à mettre en place des outils de communication avec les entreprises qui interviennent pour des travaux forestiers sur votre commune.

CONTACT ?

ONF, CRPF, Association des Communes Forestières, FIBRA, interprofessions départementales de la filière bois, animateur de Charte Forestière de Territoire

POINT FINANCEMENT

Des aides sont disponibles pour subventionner la création et l'amélioration de dessertes, avec un taux maximum de 80%. Rapprochez-vous de votre Direction Départementale des Territoires qui est le guichet unique - service instructeur pour ces subventions.

VOUS ÊTES ÉLU ?
VOUS ÊTES AUSSI
ACTEUR DES DESSERTES
FORESTIÈRES...
MAIS VOUS
N'ÊTES PAS SEUL !

Plus d'informations sur la
gestion durable des forêts sur
www.questionsforet.com



Document édité par FIBRA
info@fibra.net
04 78 37 09 66

Avec le soutien de :



AUVERGNE - Rhône-Alpes



FIBRA
Fédération forêt-bois
Rhône-Alpes



AUVERGNE
PROMOBOIS